



AVOCATS SANS FRONTIERES  
France

*Là où la défense n'a plus la parole*

## LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

### Accessibilité des formations chez ASF France

Dans le cadre de sa démarche de modernisation et d'amélioration continue de la qualité, ASF France s'engage dans une démarche pour rendre ses formations le plus accessible possible aux personnes en situation de handicap (PSH). C'est pourquoi ASF France a désigné un interlocuteur au sein de son équipe, propose un accompagnement personnalisé aux apprenants en situation de handicap (ASH), et sensibilise l'équipe pédagogique et administrative à l'accueil et l'accompagnement des PSH.

### Votre interlocuteur

NOM, prénom : COUGNAUD Matthias

Coordonnées : [formations@avocatsansfrontieres-france.org](mailto:formations@avocatsansfrontieres-france.org); +33 (0)534311783 ; 13 rue des Fleurs 31000 TOULOUSE

Ses missions sont les suivantes :

- Prendre en compte les besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap ;
- Evaluer la faisabilité des aménagements nécessaires pour répondre à ces besoins ;
- Coordonner la mise en œuvre de ces aménagements au sein de l'équipe pédagogique et administrative d'ASF France.

### L'identification des besoins

Dès sa préinscription chez ASF France, l'apprenant en situation de handicap est invité à se signaler afin de permettre à ASF France d'évaluer et mettre en œuvre les ajustements nécessaires. Il sera demandé à l'ASH de fournir l'attestation de reconnaissance ou tout autre document attestant de sa situation de handicap. Ensuite, un entretien permettra de s'accorder sur les aménagements possibles de la formation. Le contenu de cet entretien est confidentiel et aucune information ne sera transmise à un tiers sans le consentement de l'ASH.



AVOCATS SANS FRONTIERES  
France

*Là où la défense n'a plus la parole*

### **Les aménagements proposés**

C'est pourquoi ASF France veille à ce que, dans la mesure du possible, le lieu de formation soit accessible aux PSH, notamment les personnes à mobilité réduite (PMR). Par ailleurs, certaines formations peuvent être suivies à distance, en synchrone ou asynchrone, grâce à différents outils d'apprentissage en ligne.

Lorsque l'apprenant présente un handicap lié à la vue, à l'audition, ou à la parole, ASF France étudiera avec les formateurs la possibilité de mettre en œuvre un plan de compensation, c'est-à-dire des aménagements techniques, organisationnels et humains.

Si l'apprenant présente des troubles psychiques, amnésiques ou cognitifs, ASF France étudiera également avec les formateurs la possibilité de mettre en œuvre un plan de compensation.

### **Les organismes susceptibles d'orienter les PSH sur les questions de formation continue**

#### **AGEFIPH Occitanie :**

<https://www.agefiph.fr/>

0 800 11 10 09

17 Boulevard De La Gare - BP 95827 - Immeuble La Passerelle St Aubin - 31505 Toulouse

#### **La Ressource Handicap Formation**

Nathalie BAYLE (Cabinet ACCEIS)

[acceis@orange.fr](mailto:acceis@orange.fr)

06 48 10 95 84

#### **Mon Parcours Handicap – rubrique Formation professionnelle :**

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/formation-professionnelle>

#### **Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) :**

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides/la-maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph-missions-et-fonctionnement>

#### **Maison départementale des personnes handicapées de la Haute Garonne :**

<https://www.mdp31.fr/trouver-une-formation-professionnelle/>

[mdp31@cg31.fr](mailto:mdp31@cg31.fr)

N° vert : 0 800 31 01 31 / Accueil : 05 34 33 11 00

MDPH 31 - 10 place Alphonse Jourdain - 31000 Toulouse



AVOCATS SANS FRONTIERES  
France

*Là où la défense n'a plus la parole*

**Cap Emploi :**

<https://www.capemploi.info/>

**Cap Emploi Haute Garonne :**

<https://www.capemploi-31.com/>

Formulaire de contact : <https://www.capemploi-31.com/contact.html>

05 34 40 91 91

Immeuble Anthyllis - 8 rue Paul Mesplé - 31100 Toulouse

**Textes de références**

1. Convention internationale de l'ONU relative aux Droits des personnes handicapées :  
<https://www.un.org/development/desa/disabilities-fr/la-convention-en-bref-2/texte-integral-de-la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees-13.html>
2. Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi)  
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000809647/>
3. Guide handicap et formation d'AGEFIPH:  
<https://acrobat.adobe.com/id/urn:aaid:sc:EU:b50775a2-de41-4ed7-b256-1a704b633966>
4. Référentiel Qualiopi :  
<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide-lecture-referentiel-qualite.pdf>

Dernière mise à jour : 3 juillet 2023

Date de création 1<sup>er</sup> janvier 2022